

**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 janvier 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 30 janvier à 19h30, le Conseil municipal de Saint-Avit-de-Tardes, dûment convoqué par Madame le Maire le 26 janvier 2025, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Pierrette LEGROS, Maire.

Étaient présents :

- BLANCHON Pascaline
- CHABREDIER Sylvie
- FOURNET Alain
- GIRAUD David
- LAFORGE Valérie
- LAMY Roland
- LEGROS Gilles
- LEGROS Pierrette



Étaient absents :

- LEGROS Francis
- MARTINOT Jean-Baptiste
- VILLETELLE Suzanne

Était désigné secrétaire de séance :

- GIRAUD David

Quorum : 6

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du CM du 5 décembre 2025
- DEL 2026-01 passation du contrat d'assurance statutaire du personnel

Informations diverses

Le procès-verbal du Conseil municipal du 5 décembre 2025, ayant été approuvé, Madame le Maire propose de passer aux délibérations de cette séance.

I- DÉLIBÉRATIONS

N°2026-01 – Passation du contrat d'assurance statutaire du personnel stagiaire, titulaire et contractuel IRCANTEC

Le contrat d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel étant arrivé à échéance, il convient de prévoir les modalités du nouveau contrat négocié par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Creuse.

Ce type de contrat est désormais soumis aux dispositions du code de la commande publique et a fait l'objet d'une procédure sans formalisme particulier.

DEPARTEMENT : CREUSE
COMMUNE : SAINT AVIT DE TARDES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de retenir, comme les années précédentes, la proposition de la CNP, au taux de 1.65%, et de conclure avec cette société un contrat pour la couverture des risques statutaires du personnel CNRACL et/ou IRCANTEC (stagiaire, titulaire et contractuel) prenant effet à compter du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

III- INFORMATIONS

Procès-verbal arrêté le :

Signature du maire




Signature du secrétaire

